

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**ANIMATION "LES JEUX
D'INTERMEDE" :
RÈGLEMENT DU TIRAGE
AU SORT**

D_2024_0198

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°C-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment les paragraphes P-1 de son annexe ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0071, article 1, section 6,3,7 concernant la politique culturelle en matière de lecture publique : mise en réseau des bibliothèques ;

Chaque année le réseau décide d'une thématique commune qui est ensuite mise à l'honneur par diverses activités organisées localement ou collaborativement sur plusieurs bibliothèques. Il s'agit du sport pour 2024 qui marque également le 5è anniversaire du réseau.

Une des animations proposées est - Les JEUX d'Intermède - un parcours-jeu sur le mois d'octobre. Les usagers sont invités à parcourir, si possible en mode doux, les 10 bibliothèques du réseau et collectionner des autocollants au sein d'un passeport dédié pour tenter de gagner un lot.

Les passeports soumis par les usagers avant le 3 novembre seront entrés dans l'un de 2 tirages au sort selon s'ils sont complets ou pas (voir le règlement en annexe).

Une exposition dont les panneaux seront répartis dans les bibliothèques, diverses animations et mini challenges seront également proposés sur cette période.

Étant donné la délégation sus-mentionnée,

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le règlement du parcours-jeu,

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document se rapportant à cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Règlement « Les JEUX d'Intermède »

Pour célébrer son 5^e anniversaire, Intermède organise le parcours-jeu « Les JEUX d'Intermède » pour encourager les participants à découvrir l'ensemble des bibliothèques de prêt du réseau.

Pendant le mois d'octobre un programme d'animations en lien avec le Sport (thématique du réseau choisie pour 2024) sera proposé. Voir <https://www.bibliotheques-intermede.fr/rendez-vous/toute-l-actualite/745-avec-intermede-sportez-vous-bien>.

ORGANISATEUR

Intermède, le réseau des bibliothèques de l'agglomération annemassienne (un service d'Annemasse Agglo), ci-après dénommé « Intermède ».

Les bibliothèques du réseau concernées par le parcours-jeu sont :

- La BIMAG - Bibliothèque mutualisée d'Ambilly et Gaillard
- La Bibliothèque municipale Pierre Goy, Annemasse
- Le tiers lieu La Bulle, Annemasse
- La Médiathèque municipale de Bonne
- La Bibliothèque municipale Louis Briffod, Cranves-Sales
- La Bibliothèque municipale d'Etrembières
- La Bibliothèque associative de Juvigny
- La Bibliothèque intercommunale Michel Butor, Lucinges
- Le Balcon - Bibliothèque municipale de Saint-Cergues
- La Médiathèque municipale de Ville-la-Grand

Leurs adresses et horaires d'ouverture peuvent être consultés dans la section « bibliothèques de prêt » du site du réseau <https://www.bibliotheques-intermede.fr/>.

FONCTIONNEMENT

Pendant le mois d'octobre, les participants sont invités à

- collecter leur passeport dans une des bibliothèques
- récolter les autocollants spécifiques à chacune dans les bibliothèques et les coller aux endroits dédiés sur le passeport.

Pour participer au tirage au sort, ils doivent

- inscrire leur numéro de compte adhérent à la place indiquée à l'intérieur du passeport. Toute participation erronée sera rejetée, sans que la responsabilité d'Intermède puisse être engagée.
- photographier ou scanner l'intérieur du passeport Intermède et l'envoyer¹ par courriel, en indiquant "Jeux Intermède" en objet, à contact@bibliotheques-intermede.fr avant le 3 novembre à 23h.

¹ Les personnes sans boîte mail peuvent demander à leur bibliothèque de faire l'envoi.

PARTICIPATION

La participation au tirage au sort est gratuite, sans obligation d'achat.

Elle est ouverte aux seuls adhérents du réseau Intermède mais l'adhésion au réseau Intermède est gratuite pour tous, résident ou pas de l'agglomération annemassienne.

La participation est limitée à un passeport par famille. Intermède pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

Les participants mineurs sont autorisés à participer s'ils ont l'accord d'un représentant légal. Le formulaire d'autorisation parentale, complété et signé, requis lors de l'adhésion au réseau faisant foi.

Le personnel et les bénévoles des bibliothèques ne sont pas autorisés à concourir.

MODALITÉS & DOTATION

Les passeports présentant un jeu complet d'autocollants seront entrés dans un tirage au sort. Les lots mis en jeu pour ce tirage sont :

- 2 billets pour *Les fourberies de Scapin* le vendredi 13 décembre à 20h30 à Château Rouge, Annemasse ;
- 2 billets pour *Andromak* (d'après Racine) le mercredi 20 novembre à 20h30 à Château Rouge, Annemasse ;
- 5 x 2 billets pour un concert de la saison culturelle du Conservatoire de musique Intercommunal ;
- 5 x 2 bons à échanger contre des entrées pour l'Espace Aquatique de Château Bleu, Annemasse ;
- 5 x 2 entrées pour l'exposition 'Editions Virgile « Livres rares »' au Manoir des livres, Lucinges ;
- 10 lots de 2 albums jeunesse et 1 BD.

Les passeports complets restants recevront 1 frisbee Intermède. Les passeports incomplets seront entrés dans un second tirage pour une chance de gagner l'un des frisbees restants (80 au total).

La valeur commerciale totale des dotations est de 917€.

Les lots sont non cessibles et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

Les tirages au sort seront effectués le 5 novembre en présence de Nadine Jacquier, Vice-présidente à la Culture, Jeunesse et Sport d'Annemasse Agglo.

Les gagnants seront contactés par courriel et/ou téléphone, sur la base des données consignées pour leur compte adhérent, dans le courant du mois de novembre.

Les lots seront à retirer auprès de leur bibliothèque habituelle sur présentation de la carte d'adhérent renseignée sur le passeport dans un délai de 15 jours après l'envoi du courriel ou appel téléphonique. Dans le cas contraire, ou s'ils sont injoignables, les gagnants seront définitivement considérés comme renonçant à leur lot.

CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Aucune donnée personnelle ne sera transmise à un partenaire ou organisme externe dans le cadre du parcours-jeu.

En ce qui concerne la protection des données dans le cadre de l'adhésion à Intermède, voir la déclaration à <https://www.bibliotheques-intermede.fr/infos-pratiques/protection-des-donnees>.

RESPONSABILITÉ

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier, reporter, suspendre ou prolonger le jeu à tout moment et pour toute raison, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Il peut notamment remplacer les lots par des lots de nature et de valeurs commerciales similaires ou supérieures.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet. Intermède ne peut en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de l'inaccessibilité des bibliothèques ;
- de tout dysfonctionnement de réseaux ;
- de défaillance de matériel, de communications ;
- de perte de courriel ;
- d'erreur typographique ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de virus, anomalies ou défaillances techniques de quelque nature que ce soit empêchant ou limitant la participation.

Intermède n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards de courriers électroniques. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement des dits courriers.

Intermède décline toute responsabilité pour tous dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'usage/de la jouissance des lots et exclut toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

DÉPOT DU RÈGLEMENT

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site d'Intermède à <https://www.bibliotheques-intermede.fr/rendez-vous/toute-l-actualite/745-avec-intermede-sportez-vous-bien>.

ACCEPTATION

En participant au jeu, chaque participant :

- est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter pleinement et irrévocablement les dispositions,
- est informé que tout non-respect du présent règlement entraîne son exclusion définitive du jeu et le prive de tout lot.